

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6349>



Compte-rendu du CTSD du 31 mars 2022 sur les postes 2nd degré dans la Nièvre

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Publication date: vendredi 1er avril 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le 31 mars 2022 s'est tenu un comité technique départemental (CTSD) sur les postes 2nd degré.

En début de séance, les représentants FSU ont lu une déclaration.

Celle-ci fut l'occasion pour les représentant-es de la FSU de déplorer **la suppression globale de 5 postes**. De plus, de nouveau, **plus de 110 collègues vont travailler sur plusieurs établissements**, à cause notamment des heures supplémentaires imposées (HSA) qui obligent des collègues à devoir compléter leur service ailleurs alors qu'il y a des heures dans leur discipline dans l'établissement, mais qu'elles sont assurées par d'autres en HSA. **Nous avons également dénoncé l'affectation des stagiaires à temps plein devant les élèves à partir de septembre 2022**. Ces conditions d'entrée dans le métier seront considérablement dégradées et sont la négation du besoin de formation de qualité des néo titulaires : Enseigner est un métier qui s'apprend. C'est surtout bloquer des postes à 18 heures qui limiteront d'autant le mouvement intra-académique.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Durant ce CTSD, un point a été fait sur la situation des réfugié-es ukrainien-nes dans le département : 195 personnes sont arrivées dans la Nièvre, dont 51 mineur-es. 39 élèves ont jusqu'à maintenant été pris-es en charge de diverses façons. Dès que des élèves arrivent, ils/elles sont inscrit-es, puis signalé-es au CASNAV, qui leur fait passer une évaluation (sauf en maternelle).

Ensuite, lecture a été faite du tableau de l'évolution des postes dans les collèges de la Nièvre. Celui-ci a évolué depuis le groupe de travail réuni le 4 avril, en fonction des **demandes émanant de la FSU : la création d'un poste d'espagnol sur le collège de Varennes-Vauzelles, et la modification de compléments de service pour quelques collègues ont été acceptées par l'administration**.

Mais toutes nos demandes émises le 4 avril n'ont pas reçu une réponse favorable.

Nous nous sommes donc évertué-es, établissement par établissement, à réclamer de nouveau à l'administration de revenir sur certains de ses choix : une révision du complément de service attribué à un collègue de physique-chimie, contestation de la suppression du poste d'EPS sur le collège Arsène Fié de Saint-Amand, demande de la création d'un poste de lettres modernes au collège Adam Billaut de Nevers.

Nous avons aussi profité de cette instance pour rappeler à la directrice académique de l'Éducation nationale (DASEN) la situation inacceptable d'un collègue TZR en histoire géographie qui, pour répondre aux exigences de l'administration, est amené à parcourir 450 kilomètres chaque semaine. La DASEN s'est engagée à prendre en compte sa situation pour tenter de l'améliorer.

Lors du vote sur l'évolution des postes dans les collèges de la Nièvre pour la rentrée 2022, **les représentant-es FSU ont choisi de voter contre**, déplorant à la fois la suppression de 5 postes alors que l'enveloppe allouée aux collèges de la Nièvre a diminué seulement de l'équivalent de moins de deux postes ; et regrettant le choix de positionner un personnel non-titulaire sur le poste d'EPS du collège de Clamecy qui complétera son service au collège de Saint-Amand. En effet, cette dernière décision n'est pas pour nous une réponse adaptée au risque d'un moindre investissement potentiel d'un-e collègue dans la vie de l'établissement. Ce dont a besoin le collège de Saint-Amand, c'est d'un collègue d'EPS titulaire, qui permettrait à l'établissement d'avoir une association sportive dynamique comme elle l'était il y a peu et qui garantirait l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire.

La DASEN dit vouloir se renseigner pour tenter de voir si nos demandes exprimées en instance ne pouvaient pas finalement obtenir satisfaction.

■

L'une de **nos questions diverses** portait sur les supports stagiaires à temps complet qui seront implantés dans le département.

– La DASEN n'a aucune information à ce sujet. Elle a précisé ensuite que des contractuel·les alternant, notamment dans le 1er degré, seraient implantés dans des établissements de la Nièvre.

– Concernant l'évolution des secteurs des assistantes sociales du département, elle nous a répondu qu'il n'y en aurait aucun.

– Au sujet des postes de PsyEN, elle a rappelé que les postes sont toujours ouverts, qu'aucun·e contractuel·le n'avait postulé et qu'elle espère que davantage de postes puissent être occupés par des personnels titulaires à l'issue du mouvement.

– Elle va recevoir prochainement en audience des délégations des collèges Maurice Genevoix (Decize), René Cassin (Cosnes-Cours-sur-Loire) et Champ de la Porte (Cercy-la-Tour). Nous avons déploré sa réponse tardive : les collègues vont lui demander des moyens supplémentaires alors que l'enveloppe départementale a déjà été distribuée pour l'essentiel et que l'évolution des postes dans ces collèges a déjà été actée.